

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Protect home express

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2014-0043

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0011705-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Tomorin
Protect home express

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	SBM DEVELOPPEMENT
	Adresse	60 chemin des Mouilles 69130 Ecully France
Numéro de l'autorisation	BE2014-0043	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0011705-0000	
Date de l'autorisation	17/06/2013	
Date d'expiration de l'autorisation	30/06/2021	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	SBM Développement
Adresse du fabricant	60, Chemin des Mouilles 69130 Ecully France
Emplacement des sites de fabrication	Rentokil Initial Supplies, Webber Road, Knowsley Industrial Park L33 7SR Kirkby Royaume-Uni
Nom du fabricant	IRIS
Adresse du fabricant	1126 A, avenue du Moulinas, route de St Privas 30340 Salindres France
Emplacement des sites de fabrication	IRIS, 1126 A, avenue du Moulinas, route de St Privas 30340 Salindres France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	3 - Alphachloralose
Nom du fabricant	SBM Développement
Adresse du fabricant	60 Chemin de Mouilles 69130 Ecully France
Emplacement des sites de fabrication	Sarex Overseas - 501.502 Waterford, C Wing -CD, Barfiwala Marg- Juhu Lane- Andheri 400 058 (WEST) MUMBAI Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Alphachloralose	(R)-1,2-O-(2,2,2-Trichloroethylidene)- α -D-glucofuranose	Substance active	15879-93-3	240-016-7	4

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Éliminer le récipient dans le règlement locale

4. Utilisation(s) autorisée(s)**4.1 Description de l'utilisation****Utilisation 1 - Rodenticide contre les souris - usage à l'intérieur des bâtiments.**

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	VII.2 PROTECTION DE LA SANTÉ. VII.3 PROTECTION DES MATÉRIAUX (EX. BÂTIMENTS HISTORIQUES, OBJETS TECHNIQUES)
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-House mouse-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Mus musculus-House mouse-Juvéniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Intérieur IV.1 Utilisation intérieure
Méthode(s) d'application	En boites d'appâts - VI.2.1 Dans des stations d'appât.
Taux et fréquences d'application	Jusqu'à 10 g d'appât dans une station d'appât pour souris domestiques. Placer les stations d'appât tous les trois mètres. - - - -
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	L'emballage carton contient une ou deux stations d'appât pré-remplie. Chaque station d'appât contient 5 ou 10 g d'appât.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

N/A

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

N/A

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

N/A

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

N/A

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Les stations d'appât inviolables sont autorisées en utilisation intérieure contre les souris.
Chaque station d'appât pré-remplie contient 5 à 10 gr. d'appât. Quantité maximale d'appât par point est 10 gr.
Les appâts sont placés manuellement dans des zones infestées par des rongeurs dans des endroits couverts et protégés à moins de 3 mètres les uns des autres.
Ne pas essayer d'ouvrir les boîtes ou d'utiliser le matériel d'une toute autre manière que celle prescrite.
La pose d'appâts doit se faire sur une période de 7 à 10 jours maximum.

Après le traitement, si un contrôle supplémentaire des rongeurs est nécessaire, il faut utiliser un rodenticide avec un mode d'action différent afin d'alterner les régimes de traitement.

Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.

Cherchez et retirez les cadavres des rongeurs morts à des intervalles fréquents durant le traitement, au moins aussi souvent que les appâts sont vérifiés et / ou quand une station d'appât doit être remplacée. En raison de l'action de ce rodenticide, cela peut être fait dans un intervalle de quelques heures.

La mise en décharge des rongeurs morts doit se conformer aux exigences locales. Les rongeurs empoisonnés doivent être ensachés dans deux sachets en plastique puis disposés dans un bac de déchets ménagers avec un couvercle sécurisé pour empêcher l'accès de la faune ou des animaux ou collectés par un spécialiste ou par l'autorité locale.

5.2. Mesures de gestion des risques

Maintenir les appâts hors de portée des enfants, oiseaux et animaux non-ciblés (notamment les chiens, les chats, les porcs et la volaille) Les appâts doivent être placés bien fixés de manière à minimiser le risque de consommation par d'autres animaux ou des enfants. Si possible, bien fixer les appâts pour qu'ils ne puissent pas être emmenés à l'extérieur.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Des concentrations excessives peuvent conduire à une dépression nerveuse, mal de tête et faiblesse et aboutir à l'évanouissement.
Pas de antidote. Traitement symptomatique.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

La mise en décharge des rongeurs morts doit se conformer aux exigences locales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation du produit est 2 ans.

6. Autres informations

-